

Annexe aux comptes annuels

1. Principes

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels de MCH Group SA, ayant son siège à Bâle, ont été établis conformément au droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2 Principes d'évaluation

Les actifs sont évalués au maximum au coût d'acquisition. Tous les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. La conversion des produits et charges en monnaies étrangères ainsi que de toutes les transactions en monnaies étrangères se fait aux cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les différences de cours qui en résultent sont inscrites dans le compte de résultats. Les gains de change non réalisés sont comptabilisés dans le poste «Passifs transitoires».

1.3 Renonciation au tableau des flux de trésorerie et aux indications supplémentaires dans l'annexe

Étant donné que MCH Group SA établit des comptes consolidés selon une norme de présentation des comptes reconnue (Swiss GAAP RPC), il est renoncé dans les présents comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux indications dans l'annexe concernant les engagements portant intérêts et les honoraires de révision ainsi qu'à la présentation d'un tableau des flux de trésorerie.

2. Indications concernant les postes du bilan et du compte de résultats

2.1 Participations

Les participations directes et indirectes principales sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de voix.

Le versement d'un dividende de 4 millions de CHF, respectivement de 1,5 million de CHF, a été décidé aux assemblées générales extraordinaires de MCH Foire Suisse SA (Bâle) du 15 janvier 2018 et du 07 mars 2018. Ces dividendes sont déjà comptabilisés comme produit de dividendes dans les comptes annuels 2017 et figurent au poste «autres créances à court terme sur participations».

2.2 Capital social

Le capital social est composé au 31.12.2018 de 6'006'575 actions nominatives d'une valeur nominale de 10,00 CHF (sans changement par rapport à l'année précédente).

2.3 Correction de valeur sur prêts

Dans le cadre de la vente, le prêt à l'actif de 6,9 millions de CHF de Winkler Livecom AG a également été entièrement déprécié (dont 2,9 millions de CHF après la vente).

2.4 Emprunt obligataire

Dans le cadre du financement de MCH Group, une nouvelle émission (emprunt obligataire) de 100 millions de CHF a été réalisée, d'une durée allant du 16 mai 2018 au 16 mai 2023 (5 ans) avec un coupon de 1,875%. Les frais liés à l'émission de l'emprunt obligataire sont imputés au compte de résultats par période comptable sur une durée de cinq ans.

3. Autres indications

3.1 Postes à temps plein

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle dans l'année de référence est compris, comme l'année précédente, entre 10 et 50.

3.2 Sûretés constituées pour des engagements au profit de tiers

Pour couvrir des engagements contractuels de MCH Live Marketing Solutions AG, MCH Group SA a délivré des garanties qui s'élèvent à 3,0 millions de CHF au 31 décembre 2018 (année précédente: 3,0 millions de CHF). Une garantie de 2,5 millions de dollars a été accordée pour couvrir une garantie de loyer de MC².

3.3 Engagements éventuels

MCH Group SA garantit en tant que société mère l'exécution des contrats (contributions d'investissement et prêts affectés à un usage défini) avec les pouvoirs publics (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zurich ainsi que ville de Zurich) au moyen d'une garantie de paiement abstraite.

MCH Group SA est solidairement responsable avec MCH Foire Suisse (Bâle) SA d'un crédit-cadre de 70 millions de CHF qui est employé à hauteur de 40 millions de CHF (année précédente: 40 millions de CHF) par MCH Foire Suisse (Bâle) SA à la date de clôture du bilan. MCH Group dispose en outre d'une limite de crédit supplémentaire de 30 millions de CHF.

3.4 Vente de Winkler

MCH Group SA a vendu sa filiale Winkler Livecom AG à Wohlen à la direction du prestataire technique de communication live et à un investisseur privé. La vente a été finalisée le 31 décembre 2018, tous les actifs et passifs ont donc été transférés aux nouveaux propriétaires à cette date. La valeur comptable de la participation dans Winkler Livecom AG avait déjà été entièrement dépréciée l'année précédente. Dans le cadre de la vente, le prêt à l'actif de 6,9 millions de CHF de Winkler Livecom AG a également été entièrement déprécié (dont 2,9 millions de CHF après la vente).

3.5 Versement maximum de dividende

Le concept de financement avec les pouvoirs publics (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zurich ainsi que ville de Zurich) implique un versement maximum de dividende de 5 % sur toute la durée de financement.

3.6 Principaux actionnaires

Fin 2018, 2'629 (année précédente: 2'936) détenteurs d'actions nominatives étaient inscrits au registre des actionnaires.

Participation au 31.12. 2018 (31.12.2017):

—
Canton de Bâle-Ville: 33,5% (33,5%)

—
Canton de Bâle-Campagne: 7,8% (7,8%)

—
LLB Swiss Investment AG: 9,9 % (9,6%) ¹⁾

—
Canton de Zurich: 4,0% (4,0%)

—
Ville de Zurich: 3,7 % (3,7%)

¹⁾ Inscrit au registre des actionnaires «Actionnaires avec droit de vote» avec 300'328 actions (5%)

3.7 Déclaration des droits de participation

Les droits de participation des membres du Conseil d'administration et de l'Executive Board sont présentés dans le rapport annuel:

[Rapport annuel / Conseil d'administration](#)

[Rapport annuel / Executive Board](#)

4. Proposition de répartition du bénéfice

	2018	2017
	CHF 1000	CHF 1000
Bénéfice reporté	18 472	18 154
Perte nette / bénéfice net	-12 273	318
Bénéfice résultant du bilan disponible	6 199	18 472
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:		
Versement d'un dividende de ¹⁾	-	-
Affectation à la réserve légale générale	-	-
Report à nouveau	6 199	18 472
Bénéfice résultant du bilan disponible	6 199	18 472
	CHF 1000	CHF 1000
Réserves spéciales	47 600	47 600
Le conseil d'administration propose de transférer les réserves spéciales dans les réserves libres générales.		
Allocation dans les réserves libres générales	-47 600	-
1) Le Conseil d'administration propose de reporter le bénéfice résultant du bilan disponible sur l'exercice suivant (année précédente report du bénéfice résultant du bilan disponible sur l'exercice suivant).		